

L'Éclair

DE ROUBAIX-TOURCOING

Pour défendre les huit heures

LE DEVOIR DE TOUS ET DE CHACUN

Les Compagnies minières ont démasqué leurs batteries et leurs intentions hostiles à l'égard de la journée de huit heures. En cela, elles se mettent au diapason du monde paillard de notre pays et du capitalisme international. Car, à défaut de pouvoir s'entendre sur les réparations des ruines de guerre et sur la reconstruction de l'Europe, ces Messieurs du Capital et de la Finance sont capables de réaliser leur front unique sur le dos de la classe ouvrière.

En effet, il n'est pas difficile de les voir venir pour la Conférence de Gênes. Ils se préparent dans tous les pays sans dissimuler leurs manœuvres. Le Comité des forges de France et le Comité Central des houillères opérant de concert avec leurs complices internationaux espèrent bien aboutir à une rupture avec les Conventions internationales du travail et surtout avec celle qui consacre internationalement la journée de huit heures.

De ce fait, ce que nos camarades mineurs considèrent comme une menace limitée, à leur industrie prend au contraire le caractère d'un péril mondial qui pèse sur les prolétaires de toutes les nations.

Quel langage tiennent les capitalistes ?

« Vous voulez que nous reconstruisions l'Europe ? C'est-à-dire que les pays où la production et la circulation de cette production sont encore organisées viennent en aide aux pays ruinés, affamés, désorganisés ? Très bien, nous marchons. Nous marchons à la condition de pouvoir nous entretenir et de tirer des bénéfices de ces nouveaux marchés.

Nous marchons, ajoutent-ils, si ce sont les ouvriers qui font les frais de cette affaire ; si on nous fournit les moyens de leur imposer des heures supplémentaires, des longues-coupes, du surmenage et de l'esclavage ».

Telle est la gageure, le défi lancé par les capitalistes. Telles sont les dispositions d'esprit avec lesquelles ils vont se présenter à la Conférence de Gênes.

Par conséquent, il appartient à l'Internationale syndicale de veiller et d'agir de son côté. Il lui appartient de rendre la voix du prolétariat international en opposition aux injonctions et aux menaces du capitalisme.

Mais il est d'autres devoirs qui s'imposent aux travailleurs. Politiquement, nous avons un ministre du travail qui formule les notes officielles pour nous informer que la loi de huit heures est chose sacrée, que personne n'y touchera, le gouvernement moins que d'autres. C'est fort bien. Seulement, ce brave ministre, s'empresse d'ajouter à toutes ses notes que « des accords pourront intervenir entre patrons et ouvriers pour élargir le système des dérogations ».

C'est là qui est le danger, précisément. Et nos camarades de la mine savent à quoi s'en tenir. C'est pour eux la pratique forcée des longues coupes. C'est le porion, le chef-porion, l'ingénieur, reprenant leur fonction arbitraire d'avant-guerre. On connaît la manœuvre : « L'auras sous et tu descendras plus tôt, si tu remotes plus tard ».

On connaît le truc, il est classique : longue coupe deux fois par semaine, coupe le samedi soir. C'est la journée de huit heures enterrée et la discorde introduite dans la corporation.

Des militants du Pas-de-Calais m'ont dit : « L'offensive des Compagnies contre les huit heures va accroître notre activité syndicale et resserrer nos rangs. Nous allons combattre coude à coude sans distinction de tendance ».

Tant mieux, car c'est là le premier des devoirs qui s'impose.

G. DEMOITIN.
Secrétaire de la C. G. L.

L'Effort Reconstructeur

La réparation de nos ruines est l'œuvre unique de la vaillance française et l'Allemagne n'a encore apporté aux sinistrés aucune contribution financière.

L'admirable travail de reconstitution, si grande dernière de la Chambre, par M. Reibel, ministre des Régions Libérées, est dû entièrement à l'initiative et au courage de nos populations sinistrées, animées de la tenace et agissante volonté de rendre au pays son activité productive.

L'énorme effort d'argent et de réalisations, qui affirme ses résultats tangibles sur tous les points des départements envahis, a été fourni par la France seule, toujours généreuse, magnanime et souvent victime.

Manquant à ses engagements, l'Allemagne n'a pas encore contribué pour un centime au relèvement de nos ruines, entassées par la ruée de ses furieuses guerrières.

Le ministre des Finances, M. de Lasteyrie, nous en fait l'aveu en ces termes :

« A Londres, en acceptant le forfait de 132 milliards, nous avons accepté une réduction certaine de notre créance. On peut discuter le montant exact de cette réduction mais, comme ordre de grandeur, il n'est pas exagéré de la fixer à un tiers environ du total des dommages que nous étions en droit de réclamer à l'Allemagne, en vertu du traité de Versailles.

« En second lieu, l'Allemagne ne nous a effectivement versé, jusqu'à ce jour, qu'une faible partie du remboursement des frais de nos armées d'occupation. Elle n'a pas versé un sou au compte des réparations proprement dites.

« En troisième lieu, c'est la France qui, avec les seules ressources de sa Trésorerie, a payé la restauration commerciale des régions libérées, ainsi que le service des pensions et allocations militaires ».

Pour l'habitation

Ces déclarations du ministre des Finances sont un hommage public et solennel au labeur, aux qualités natives de nos vaillantes populations, mais le problème de la complète restauration de nos désastres est loin d'être résolu. Il reste posé avec une troublante persistance, notamment ce qui concerne la reconstruction des immeubles détruits au cours de la tourmente.

Les dépenses supportées par notre budget national pour faire face aux ravages causés par la guerre s'élevaient actuellement à quatre milliards : 45 pour les dommages aux propriétés, 29 pour les dommages aux personnes et 6 pour l'intérêt des dettes contractées en vue des réparations matérielles et morales.

On chercherait en vain, dans cette somme importante, la moindre parcelle des milliards que l'Allemagne s'est engagée à nous payer, après sa criminelle agression, meurtrière et destructrice.

Ces 80 milliards proviennent des ressources et du crédit de la France.

L'argent ne suffit pas pour rendre à notre pays sa puissance productive et rebâtir nos localités détruites. Une main-d'œuvre technique est indispensable pour la reconstruction des habitations. Malheureusement, la guerre a fauché ou mutilé, dans les rangs des soldats français, des millions d'ouvriers spécialistes ; elle a fait un vide immense dans toutes les corporations.

Pour activer la reconstitution, réunir les familles encore éparées par l'horrible orage et assurer un logement au sans-abrui, le Gouvernement a résolu, comme nous l'avons signalé la semaine dernière, de demander des professionnels, des ouvriers de métier, à l'Italie, à la Pologne et Tcheco-Slovaquie.

« Il est indispensable, dit une circulaire ministérielle, que des mesures soient prises sans tarder, par les Coopératives de recon-

struction et les groupements d'entrepreneurs pour que l'insuffisance de main-d'œuvre spécialisée ne vienne pas compromettre les résultats obtenus dont les sinistrés ont le droit d'attendre les meilleurs fruits. Nous devons contribuer de toutes nos forces à faciliter l'introduction de la main-d'œuvre qualifiée en France. Nous ne manquons pas de manœuvres, mais nous manquons d'ouvriers ».

La main-d'œuvre allemande

Répondant à une question d'un député, M. Reibel a ainsi précisé sa pensée devant la Chambre :

« J'estime de mon devoir de ne laisser aucune question et de donner mon sentiment en toute loyauté. Notre collègue a indiqué qu'on ne manquait pas de main-d'œuvre dans les régions libérées et dans le reste de la France. Cette opinion est inexacte et, en présence de la situation réelle, il faudra faire venir des ouvriers étrangers. J'ajoute que l'envoi de main-d'œuvre étrangère, qualifiée, spécialisée, dans les régions dévastées, loin de menacer les travailleurs français d'une aggravation de la crise du chômage sera de nature à permettre l'emploi de manœuvres et, à l'heure présente, ne trouvent pas de travail, précisément parce que les spécialistes manquent. Devons-nous rechercher de la main-d'œuvre allemande ?

« Il s'est institué devant la Chambre, sur cette question, un débat d'une très grande noblesse ; les divers orateurs qui y ont pris part, à quelque parti qu'ils appartenaient, ont été respectés par un unique souci, celui de l'intérêt national.

Certains ont été surtout préoccupés par les susceptibilités très légitimes et très respectables des habitants des régions envahies qui ont vu les Allemands de trop près pour ne pas frémir à la pensée qu'ils les verraient s'installer chez eux de nouveau.

D'autres ont vu surtout les nécessités de l'heure présente, la nécessité de reconstruire le pays le plus tôt possible.

La solution vraie me paraît devoir être recherchée dans la combinaison de ces deux préoccupations, toutes deux justes, toutes deux respectables.

Il est évident qu'on ne peut songer à importer de la main-d'œuvre allemande à l'insu des populations ou contre leur gré.

On ne peut songer à introduire des Allemands dans des villages ou dans des villes, à côté de ceux mêmes qu'ils ont fait souffrir il y a trois ans.

Mais si on pouvait envisager la possibilité d'employer de la main-d'œuvre allemande dans des zones désertiques ou dans des zones où la population serait décidée à l'accepter, nous devrions la faire dans le but de reconstituer plus vite les régions libérées. Il est bien entendu que les précautions les plus grandes devraient être prises ».

En principe, le Gouvernement français n'est donc pas opposé à recourir aux ouvriers allemands pour la reconstitution, mais il entend faire supporter la totalité de leurs salaires par l'Allemagne. Ils ne seraient en aucune façon, ni à aucun titre payés par la France.

Or, le gouvernement du Reich se dérobe à ses obligations et aux justes réparations qu'il nous doit. Ses engagements écrits restent « nul » et ne se montrent pas prêts à croire « nul » ne se montrant pas plus large pour la question des salaires même après promesses formelles de ses régimes.

Voilà pourquoi, à n'en pas douter, la main-d'œuvre allemande ne sera pas employée en régions libérées.

E. POLVENT.

Le Carnaval de la Mort

A la suite d'une querelle nocturne dans un estaminet de La Madeleine-lez-Lille un Italien a tué lâchement un jeune homme d'un coup de couteau en plein cœur.

La soirée de mardi-gras a été marquée tristement à la Madeleine-lez-Lille par une scène de meurtre dont un jeune homme de 25 ans fut victime. Ce meurtre eut lieu au cours d'une rixe survenue à l'estaminet Dumoulin, situé 120, rue Jeanne-Maillette. Cet établissement est fréquenté assidûment tous les dimanches par des couples de danseurs. Naturellement, en cette soirée du mardi-gras, il était plein de consommateurs, les uns masqués, les autres non masqués, et qui tous, s'y amusaient ferme.

Il était environ 11 heures du soir lorsque dans l'estaminet Dumoulin, pénétrèrent plusieurs masqués. Parmi eux se trouvait celui qui devait être la victime du drame sanglant que nous avons à narrer, M. Arthur Hentje, 20 ans, demeurant 8, rue de Lille, chez ses grands-parents, et un certain Alfred Fasiens qui était, paraît-il, accompagné d'une jeune fille avec qui il se mit à danser une fois entré dans l'établissement.

Querelle

Cela se fit pas à un Italien, Cora Isala, 18 ans, cimetière de son état, demeurant 55, rue Kléber, et qui se trouvait à ce moment assis chez Dumoulin en compagnie de deux de ses compatriotes. Ces trois hommes étaient pas masqués.

Des gros mots on en vint aux coups et Isala porta à Alfred Fasiens un coup de pied dans le ventre ; M. Hentje voulut s'interposer, et une rixe allait avoir lieu dans l'estaminet même, si, survenant à l'improviste, Mme Dumoulin n'avait pris l'Italien sous les aisselles, par derrière et ne l'eût, rigoureusement poussé dehors. Cora Isala avait eu le temps de s'emparer d'une chope et l'aurait lancé par là tête de son adversaire, si quelqu'un ne se fût interposé.

Le coup de couteau

Les choses toutefois en seraient restées là, si M. Arthur Hentje n'avait eu la fatale idée de sortir derrière Cora Isala.

Il n'était pas sitôt dehors qu'il recevait de l'Italien un terrible coup de couteau au sein gauche, Chancelant et portant sur son visage la pâleur de la mort, le malheureux jeune homme avait néanmoins la force de rouvrir la porte de l'estaminet et de venir s'effondrer dans le couloir, au gémissement : « M'a donné un coup de couteau, je suis bien atteint ».

Ce fut tout. Pendant le sang en abondance, M. Arthur Hentje expirait quelques heures après. Il avait été frappé près du cœur.

C'est ce que put constater le docteur Deloche, que le cabaretier Dumoulin avait été quérir en toute hâte, et qui ne put que constater le décès.

L'arrestation

Pendant que certains témoins de la scène, dont Mme Dumoulin, couraient avertir le commissaire de police de la Madeleine, d'autres se mettaient à la recherche du meurtrier. Son coup fait, celui-ci avait disparu dans la nuit.

Ce ne fut que quelques heures plus tard qu'on put appréhender Cora Isala. En effet, le misérable était bien d'abord retourné chez lui, 55, rue Kléber, et y avait caché son couteau, mais il en était reparti précipitamment pour aller faire la fête à Lille avec un autre camarade.

Ce ne fut que vers six heures du matin qu'il revint à son logis. Il y trouva le brigadier Bourdon et le garde Rotiny qui lui mirent la main au collet et le conduisirent enchaîné au commissariat de police de la Madeleine, où le commissaire de police, M. Lesage, lui fit subir un premier interrogatoire.

Isala prétend que s'il frappa M. Arthur Hentje, c'est parce que celui-ci le poursuivait en compagnie de deux autres masqués. Ces dires sont sujets à caution car on a vu

précédemment que Hentje était sorti seul derrière son meurtrier.

L'arme ou crime retrouvé chez Isala, est un couteau ordinaire dont la lame mesure 10 centimètres de longueur, et forme biseau à 4 centimètres de la pointe. M. A. Hentje était venu très légèrement la lame à 0° pénétrer facilement sans rencontrer d'obstacle sérieux.

Cora Isala est arrivé dans la commune de la Madeleine-lez-Lille, depuis le tier ce dernier, venait de Mithouse et n'avait donné lieu jusqu'ici à aucune remarque défectueuse.

Par ordre de M. Gobert, juge d'instruction, chargé de l'affaire, il a été conduit au Parquet à trois heures après-midi. Le corps de la victime a été conduit à l'amphithéâtre aux fins d'autopsie.

« Les trois masques »

L'estaminet Dumoulin situé 120, rue Jeanne-Maillette, est un établissement coquet d'apparence. A l'intérieur, tables en bois, chaises de paille, orgue mécanique, bref, l'habitué meurt de ces sortes de petits déjeuners de faubourg.

M. et Mme Dumoulin nous confirment ce qui a été dit précédemment.

« La scène, nous dit la cabaretière, a à peu près duré cinq minutes en sa totalité. Voyant qu'on se disputait, j'ai mis l'Italien dehors, en lui arrachant une chope qui avait pris pour frapper. Cet homme était déjà venu chez nous quelques fois, mais je ne connaissais pas M. Arthur Hentje. — Coincidence étrange !... Dehors, presque à côté de l'estaminet Dumoulin, une affiche des « Trois Masques » ce film tragique, s'étale sur un mur.

Dans la douleur

C'est, on le pense bien, dans la douleur la plus profonde que nous trouvons la famille de M. A. Hentje.

Ces bons gens habitaient tous ensemble une petite maisonnette en bois, près ces remparts. La maisonnette est pauvre, mais d'une grande propreté. L'été, elle doit disparaître derrière les verdure d'un petit sentier qui la relie à la grand-rue.

Le grand-père de la victime, M. Emile Hentje, retenu à grand-peine ses larmes, nous dit sa profonde douleur, pendant qu'à ses côtés, le grand-mère sanglote sans arrêt, laissant épancher sa peine. — « Cet enfant était leur consolation. Il travaillait chez M. Coustensin, rue Léon-Gambetta, aux « Deux du Nord », et on n'avait qu'à se louer de lui à la maison. Le jour où il a été tué, il était parti à midi, étant déguisé et plein de châtiments.

Documment maintenant, les larmes coulent sur le visage du grand-père. A l'évocation de ce que fut son petit-fils, de sa bonne gaieté franche, le brave homme pleure éperdument.

Le Carnaval de Nico se termina au chant de "l'Internationale"

Nico, 1er mars. — Les fêtes du carnaval se sont terminées par un temps d'une douceur véritablement printanière.

L'après-midi, le dernier corso carnavalesque avec la participation de tous les chars et mascarades s'est joyeusement déroulé avec le plus vif succès, au milieu d'une foule pittoresquement bigarrée et se battaient avec entrain à volées de confetti.

A 15 heures, la distribution des prix, qui comprend la somme coquette de 200.000 fr., a donné lieu à un spectacle inattendu : plusieurs propriétaires de chars mécontents de la décision du jury, ont détélé leurs attelages, les laissant en plein corso et suivis de tous les figurants déguisés, ils traversèrent le cortège en chantant l'« Internationale » et en conspuant le comité des fêtes. Toutefois, peu de temps après, tout reprit dans l'ordre.

La Reconstitution du crime d'Hirson

Un couple d'Allemands est fortement soupçonné

Ce serait pour les voler, croit la justice que les deux fermiers de la route de Macquenoise à Hirson, les époux Lorette-Gagneux, le mari Arsène, 65 ans, la femme Miela, 64 ans, ont été assassinés ainsi que nous l'avons dit.

L'arme du crime, une hache énorme, fut retrouvée, encore pleine de sang, abandonnée près du cadavre de M. Lorette-Gagneux. Le criminel avait cependant pris le soin de dissimuler en partie cette hache en l'enfonçant au milieu d'un tas de bois.

Assassinés à coups de hache

On parvint à établir les circonstances du crime.

Après s'être levé, le fermier avait avalé un café cru, puis il avait donné à sa femme une tasse de café. Pendant que la fermière se rendormait, son mari prenait du fil de fer et une cisaille et se dirigeait vers l'étable pour aller y confectionner des balais. A peine avait-il descendu l'escalier donnant dans la cour, qu'il tombait, frappé par l'assassin qui l'attendait, la hache à la main, caché derrière une porte à poulies. Le lalon de la hache avait atteint M. Lorette-Gagneux au sommet du front, lui fracturant le crâne. Le fermier était tombé à la renverse, tué sur le coup. Sans avoir même pu pousser un cri.

L'assassin avait alors gagné la chambre à coucher et de là même façon, avait tué dans son lit la fermière qui, dormant, se l'avait pas entendu venir. Atteinte à la tempe gauche, Mme Lorette-Gagneux avait également eu le crâne fracturé.

Le criminel avait alors ouvert les portes d'un petit meuble se trouvant dans la pièce et où il avait sans doute que les fermiers plaçaient leur argent. Il y avait certainement très vite, car il fit tomber à terre divers objets, qu'il négligea de ramasser. Puis il s'enfuit, sans chercher ailleurs. On le remarqua même pas, posé à terre à côté du buffet de la cuisine, un pot de grès contenant pour une quinzaine de francs de son. Il n'y prit pas non plus un autre somme de 16 francs, placée dans le tiroir du buffet.

Dévoré par les poules

Détails affreux : durant les trois jours que le corps du malheureux fermier resta étendu dans la cour, les poules lui dévorèrent ses yeux et une partie de la cervelle. Leurs coups de bec firent même, sur le front, de tels trous, qu'on crut tout d'abord que la victime avait été tuée à coups de revolver.

Il est tout à fait curieux de constater qu'il n'y a même pas deux mois, un crime analogue a été commis non loin de cette région, à Saint-Pierre-Arme, près de Vouziers.

La, deux cultivateurs, les époux Jacquart furent assassinés dans leur ferme sans qu'on ait encore pu savoir pour qui.

N'y aurait-il pas une corrélation quelconque entre le double assassinat de Saint-Pierre-Arme et celui de Hirson ?

Le couple suspect

On recherche un couple d'Allemands qui sont soupçonnés d'être les auteurs du double crime. Ils étaient venus demander l'hospitalité à la ferme qu'ils ont quittée précipitamment.

Une voisine des époux Lorette-Gagneux, Mme H... demeurant rue de Macquenoise, affirme avoir rencontré l'homme Wilhelm Strook, un ancien soldat allemand, ayant logé chez les victimes pendant l'occupation. Ainsi s'expliquerait que le père Arsène, naturellement méfiant, l'ait accueilli.

Arrêtés et relâchés

On a appris que ces deux Allemands avaient été arrêtés vendredi par le gendarme de Chimizy, et relâchés le samedi matin. Voici comment un de nos confrères raconte la chose :

« Nous avons bien arrêté, nous dit le capitaine de gendarmerie de Chimizy, l'homme et la femme que vous cherchez, vendredi, vers dix heures du matin.

« L'homme se nomme bien Wilhelm Strook mais la femme, je n'ai pu la reconnaître. Une fausse identité ; elle ne se nomme pas Lina Steinberg, ce qui est le nom de jeune fille de l'épouse légitime de Strook, mais Carolina Weber, et elle n'est que l'amie de l'Allemand ».

« Et qu'avez-vous fait de ces deux individus ? demandez-nous à l'officier.

« Je les ai renvoyés à la prison de Charleroi pour m'être parvenu par l'Allemagne par le prochain transfert d'indésirables.

« Sont-ils déjà partis ?

« Je vais le savoir de suite.

« Deux minutes après, par téléphone, nous étions renseignés que Strook et Carolina Weber avaient été conduits à la frontière allemande, à Welkenrad, samedi, et là, mis en liberté.

Les élections départementales auraient lieu en Mai-Juin

Paris, 1er mars. — La Commission de l'administration générale de la Chambre a repoussé hier, la proposition de M. Charles Barba, tendant à renvoyer en novembre les élections aux Conseils généraux et d'arrondissement. Elle s'est ralliée à la proposition de MM. de Montjou et Israël, qui tend à fixer la date de ces élections entre le 10 mai et le 10 juin.

Tué à coups de clefs

Le 3 août, sur le trottoir de l'avenue Lomondal, à Paris, on trouvait un homme étendu mort. L'enquête fit connaître qu'il s'agissait d'un nommé Langlois, vacher.

La veille, ce « vacher » avait eu une discussion avec un certain Jeumont, à propos d'une femme Amblard, que Langlois accusait de lui avoir volé 17 francs.

On se était venu sur mains, et Jeumont, excité par la femme Amblard, avait frappé son rival en plein visage, avec un troussseau de clefs. La choc avait été si violent que Langlois tomba et se fractura le crâne.

La femme a été acquittée et Jeumont condamné à deux ans de prison.

L'Exposition des R. L. va s'ouvrir à Nancy

En collaboration avec l'Union lorraine des coopératives de reconstitution, les coopératives des écoles dévastées, des églises dévastées, et diverses autres organisations communales similaires, la préfecture de Meurthe-et-Moselle organise une exposition des régions libérées qui se tiendra à Nancy du 5 au 20 mars courant. Dans les divers étands seront exposés des graphiques, plans, photographies, maquettes architecturales, dont l'ensemble fera ressortir d'une façon saisissante le travail de reconstruction accompli en Meurthe-et-Moselle.

M. Charles Reibel, ministre des régions libérées, se rendra à Nancy pour visiter l'exposition le lundi 20 mars.

Une grève générale menace l'Allemagne

La « Deutsche Zeitung » annonce que les communistes préparent une grève générale pour le 9 mars prochain.

Une réunion secrète se serait tenue à Berlin les 13 et 14 derniers, entre les cinquante-deux représentants du parti communiste au Reichstag et M. Radek.

La chute d'un rocher a fait dérailler un train de marchandises

La chute d'un rocher sur la voie ferrée a fait dérailler un train de marchandises venant de Colos. C'est près de La Burbache (Aisne), que ce bloc est tombé sur la voie ferrée n. 2. Le train de marchandises marchait à bonne allure. La locomotive a tamponné le rocher et a été entraînée hors des rails.

Le rapide Modane-Paris qui suivait, a dû être arrêté. Tout se borne à quelques dégâts et à une perturbation assez prolongée dans la circulation. Cette partie de la ligne d'Amphérieu à Colos est très accidentée. Il arrive fréquemment que des blocs de rocher tombent de la montagne.

Un Crime manqué dans un train sous le tunnel de Vincennes

Un voyageur a été assommé à coups de marteau par un mystérieux agresseur

Paris, 1er mars. — On avait annoncé qu'un voyageur avait été assassiné en gare de Fontenay. En réalité, il n'était qu'évanoui à la suite de coups de marteau qu'il a reçus. Il a été trouvé dans un compartiment du train qui va au Champ de courses. Il a été transporté à l'hôpital Saint-Anoine.

La victime est un voyageur de commerce demeurant à Paris, 17, rue de Berny. M. Emile Hespel né en 1867, à Roubaix. Son état ne paraît pas très grave et il ne semble pas que ses jours soient en danger.

La victime a pu faire le récit de l'attentat

Voici le récit de M. Hespel :

« J'étais invité, depuis plusieurs jours à me rendre chez des amis à Joinville-le-Pont pour y déjeuner nous devions ensuite nous rendre aux Courses de Vincennes. J'ai donc pris, ce matin, le train à la gare de la Bâtille et ai quitté Paris à 10 h. 10. Comme de coutume, j'avais pris place dans un wagon de Ire classe et j'avais choisi un compartiment inoccupé.

Un mystérieux compagnon de route

En gare de Reuilly, la portière ouvrit et le vis monter dans mon compartiment un homme vêtu d'un complet gris, si mes souvenirs sont exacts et paraissant âgé d'une quarantaine d'années. Ce voyageur qui était de taille moyenne se mit, sitôt

monté, à lire un journal qu'il avait déployé entièrement et avec lequel il se cachait la figure.

« Je ne prie tout d'abord pas garde à ce mouvement du voyageur qui avait pris place sur la banquette en face de moi. Après coup, je compris qu'il avait voulu me cacher sa physionomie dont en effet, je ne me souviens pas ».

A coups de marteau

En quittant la gare de Vincennes, il y a, comme vous le savez, un tunnel assez long, le compartiment n'était pas éclairé. Les deux voyageurs se regardèrent, mais soudain, j'eus l'impression qu'il cherchait à se rapprocher de moi et je reçus, sur la tête, un coup asséné avec une extrême violence et à l'aide d'une masse de métal. Je lombai la face entre les deux banquettes, abasourdi et n'ayant pas le sentiment très net de ce qui se passait ; je me ressaisis alors et je lutai violemment avec mon agresseur. Je me souviens que je criai, que je lui portai plusieurs coups de poing et que ma résistance, toute inconsciente qu'elle fut, ne lui permit néanmoins pas de me fouiller et de me dévaliser.

Je reçus encore plusieurs coups de marteau, le marteau toujours puis le jour parut. Le tunnel était franchi.

La fuite du meurtrier et la découverte du crime

Alors, sans plus insister, mon mystérieux agresseur ouvrit la portière à contre-vois, gagna le compartiment de queue et

La victime est un voyageur de commerce originaire de Roubaix et habitant à Paris

marchant le long du marchepied ; alors, il a dû sauter, aisé je ne sais comment. Depuis, je ne me souviens plus de rien.

La victime criait toujours, comme le train passait en gare de Fontenay-sous-Bois, le chef de gare de cette station visita le compartiment et trouva M. Hespel étendu dans une mare de sang.

Le chef de gare fit aussitôt transporter le blessé dans le salon d'attente de la gare, où le docteur constata que la victime portait, à la face et à la tête, les blessures faites par douze coups de marteau, mais sans pouvoir donner, dès la première heure, un diagnostic précis. Le docteur Langlois put néanmoins indiquer que les blessures n'étaient pas la suite d'une chute, et par conséquent, semblait devoir se caractériser assez rapidement.

Les médecins traitants de Saint-Antoine ne se sont pas encore prononcés d'une façon précise sur la gravité de l'état du blessé.

L'arme du crime est restée dans le wagon sanglant

Le train dans lequel s'était passé l'agression, avait continué sa route et ne fut arrêté qu'à la station de La Varenne-Saint-Hilaire. Les propriétaires ont examiné avec le plus grand soin le compartiment dans lequel avait pris place M. Hespel et son agresseur. Des premières constatations, il ressort que l'allure du convoi n'était pas excessive au moment où il quitta le tunnel. Le compartiment est tout maculé de

sang, qui semble avoir giclé avec violence.

Sur le tapis qui couvre le plancher du wagon entre les deux banquettes, on a ramassé l'arme du crime ; c'était un marteau d'un type assez long, dit marteau de lapissier, dont la masse est toute ensanglantée. Le manche est enveloppé dans du papier journal, précaution prise par l'assassin dans le but, croit-on, d'éviter que l'on relève les empreintes digitales.

La précaution inutile

Cette précaution sera vaine sans doute, puisque les services de l'identité judiciaire, arrivés sur les lieux pendant l'enquête, croient possible de relever les traces aussi bien sur le papier que sur le manche.

L'enquête se poursuit dans le but de retrouver le mystérieux agresseur.

Le voleur d'enfants en Cour d'Assises

On a extrait de la prison de Pontoise, Georges Béguin, dit « Pula », ce singulier professeur de l'École Fénélon à Vaujours, qui a été arrêté à Nancy le 23 mai dernier et qui s'était réfugié avec le petit Maurice Graize, élève de cette institution.

Béguin a été conduit avec bonne escorte à la prison Saint-Pierre à Versailles pour comparaitre prochainement devant la Cour d'assises de Seine-et-Oise et y répondre non seulement de l'enlèvement du petit Graize, mais aussi de plusieurs autres enlèvements d'enfants.